

Mutuelle €€€€€ Tout est bon pour faire du profit !

Actuellement se déroulent des négociations « contrat de groupe » dans la plupart des entreprises des activités postales, notamment à La Poste. La CGT FAPT revendique la prise en charge à 100% par l'entreprise des cotisations complémentaires santé et le renforcement des prestations avec la reconnaissance des pathologies liées aux risques psychosociaux tels le burn-out.

La CGT FAPT revendique également que les entreprises prennent des mesures de prévention fortes concernant l'atteinte à la santé des cadres dans les organisations du travail notamment en termes de contrôle de temps de travail et de charge de travail.

Contexte :

Depuis 2016, chaque salarié est obligé d'adhérer au contrat de groupe de son entreprise, avec une prise en charge partielle ou totale de l'employeur. Ainsi, la cotisation mutuelle a un moindre coût pour le salarié.

Par contre, il ne choisit pas sa mutuelle et donc pas les prestations y afférant.

Ce sont les Délégués Syndicaux qui négocient avec le patronat les prestations et les tarifs des contrats de groupe. Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et doivent faire l'objet d'appel d'offres. Or depuis quelques temps, de plus en plus de complémentaires santé régies par le code des assurances (privées avec des dividendes versées aux actionnaires), répondent

aux appels d'offres venant directement en concurrence aux mutuelles dites « Mutuelle 45 ».

Les choix politiques mis en œuvre depuis plusieurs décennies ont mis à mal les mutuelles (régies par le code des mutuelles), contraintes de compenser le reste à charge des ayants droits, pudiquement appelé « ticket modérateur », lié au déremboursement de plus en plus important de la Sécurité Sociale.

L'équation pour les mutuelles devient donc impossible à résoudre pour préserver leur équilibre budgétaire. Faut-il augmenter les cotisations et conserver le même niveau de remboursement ou faut-il diminuer les remboursements ?

La CGT propose :

« Cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins » était et devrait être la devise de la Sécurité Sociale.

La CGT porte toujours l'idée d'une Sécurité Sociale intégrale financée par les cotisations sociales (appelées charges) salariales et patronales au travers des salaires. Cela exige de mettre fin aux exonérations patronales, d'augmenter les salaires et d'avoir une politique d'embauche de la part des entreprises. Cela est possible quand nous savons que l'Etat a versé 211 milliards d'euros d'aides, issus de nos impôts, aux entreprises sans contrepartie et que les dividendes versés aux actionnaires atteignent des niveaux record battus d'année en année. Les mutuelles ne devraient avoir qu'un rôle de prévoyance.

